



LES FEUILLETS

Commune de HOCHSTATT

www.hochstatt.fr

Juin 2016 - N°62

Le Mot du Maire

C'est dans un climat particulièrement sensible qu'il m'appartient de rédiger le Mot du Maire pour ces Feuilles d'été. Climat météorologique où il ne passe pas un jour sans catastrophe ou mini tsunami et climat social délétère.

A maintes reprises, j'ai évoqué les difficultés financières de nos collectivités territoriales dues aux baisses des dotations de l'Etat.

Lors de la clôture du Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité, le Président de la République a promis une réduction de 50% de la ponction de l'Etat sur les dotations 2017. Ce n'est pas un cadeau mais une avancée qu'il faut souligner ; dommage que les budgets de l'Etat ne soient pas aussi diminués ou à défaut maîtrisés.

Autre bras de fer avec les services préfectoraux, celui de la refonte de l'intercommunalité.

Là aussi et non sans peine, c'est la « victoire du bon sens et des territoires » par l'abandon du projet de la communauté de communes XXL.

Après la finalisation des travaux de la rue de la Chapelle, juillet verra l'ouverture d'un nouveau chantier. En effet, le SIAEP (Syndicat d'Eau), dans le cadre des travaux d'amélioration du réseau d'eau potable et dans la perspective des travaux d'enrobés l'année prochaine, procédera au remplacement de la conduite principale de la rue de Zillisheim.

Cette année, pas de travaux d'été sur les bâtiments des écoles, mais la réalisation progressive d'un nouvel équipement informatique, des travaux de mise en accessibilité, et bien sûr des travaux de maintenance.

L'été est aussi la période d'organisation d'activités dites d'été par les services périscolaire et jeunesse

de la Comcom, et selon les termes consacrés... profitez-en sans modération !

Je voudrais conclure ce Mot du Maire par des remerciements à l'attention de toutes celles et ceux qui durant toute l'année s'investissent et participent de manières différentes à la vie de notre collectivité villageoise.

Je vous souhaite bonne lecture de ces feuillets ainsi qu'un très bel été.

Michel WILLEMANN



Réouverture de l'église après travaux de rénovation intérieure

Le chantier de rénovation intérieure de l'église ayant démarré le 02 novembre 2015 touche à sa fin.

Il reste à achever les travaux de revêtement de sols et d'harmonisation de l'orgue qui se poursuivront tout au long du mois de juin.

L'église est actuellement accessible à la population et sa visite pourra se faire en observant le plus grand silence afin de permettre le bon déroulement de la dernière phase de réhabilitation de l'orgue.

Cet instrument devra être opérationnel pour la fête patronale Saints Pierre et Paul du 3 juillet prochain.

NOUVELLE INTERCOMMUNALITE 2017

C'est fait ! Lundi 13 juin 2016, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, présidée par le Préfet, a définitivement validé le périmètre des nouvelles intercommunalités du Sundgau :

- la fusion des communautés de communes du secteur d'Illfurth, d'Altkirch, de la Vallée de Hundsbach, d'Ill et Gersbach et du Jura Alsacien, 64 communes, 48 000 habitants, d'une part,
- la fusion de la communauté de communes de la Porte d'Alsace et de la communauté de communes de la Largue, 44 communes, 22 000 habitants, d'autre part.

Ces deux nouvelles entités devront être opérationnelles dès janvier 2017.



Et auront les compétences élargies et obligatoires :

- ↗ aménagement de l'espace, SCOT
- ↗ développement économique, promotion du tourisme, office de tourisme
- ↗ aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage
- ↗ collecte et gestion des déchets ménagers
- ↗ Gemapi (*gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*), eau et assainissement.

Recycler vos emballages devient plus simple !

Depuis le 1er juin, vous pouvez déposer **tous vos emballages** sans exception dans le sac jaune de tri sélectif : les papiers et cartons, les emballages en métal, en aluminium, les briques alimentaires, le polystyrène et tous les emballages en plastique, sans exception !

Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquette de beurre, de viande, films, blisters et sacs en plastique, pots et tubes de cosmétique ou encore boîte de poudre chocolatée...

Il est inutile de les laver, il suffit de les vider et de les déposer EN VRAC.

Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre.

Désormais, plus de doute : tous les emballages se trient !

Pour connaître les nouvelles consignes de tri, n'hésitez pas à consulter le site de la Com. Com.

<http://www.cc-secteurdillfurth.fr/vie-locale/dechets.htm>

Le service Valorisation des déchets se tient également à votre disposition au **03 89 08 45 42** et par mail tri@cc-illfurth.fr.

Les refus de tri



Trier, c'est recyclé !



Fête de l'été



Le samedi 25 Juin 2016 à partir de 19 h 30 aura lieu notre fête de l'été à l'étang de pêche en face de la caserne des pompiers.

Petits et grands pourront se restaurer et se rafraîchir avec grillades, boissons et pâtisseries. Pour étoffer l'ambiance, notre DJ local, José, vous fera danser au son de sa musique rythmée et endiablée.

A la nuit tombée, le défilé aux lampions particulièrement apprécié des enfants sera suivi de la crémation du bûcher.

Venez nombreux pour vous retrouver en famille et entre amis afin de profiter d'un agréable moment.

Le Comité des Fêtes



Haut-Rhin Propre



Samedi 23 avril, c'est dans la joie, la bonne humeur mais sous la grisaille qu'une vingtaine d'Hochstattois(es) se sont retrouvés aux ateliers municipaux pour le nettoyage de printemps de notre commune.

Armés de gants, de sacs poubelles et d'une bonne dose de volonté, nos bénévoles sont partis à la traque aux détritiques et autres immondices en tout genre abandonnés dans la nature.

Après 4 heures de recherches, c'est environ 300kg de déchets qui ont été collectés.

Ce chiffre en baisse par rapport à l'année dernière serait-il le reflet d'une prise de conscience sur l'urgence de protéger et préserver notre planète ? Ce n'est que tous ensemble, petits et grands, par nos gestes du quotidien et l'utilisation des services mis à notre disposition (déchetterie, tri sélectif...) que nous y arriverons.

Certains, malheureusement, continuent de prendre notre belle planète pour une poubelle géante à ciel ouvert.

Enfin, après l'effort et la pluie, c'est autour d'un verre de l'amitié que nos concitoyens ont pu partager un moment de convivialité et d'échange.



Encore un grand merci à tous les bénévoles.

Et n'hésitez pas à venir nombreux nous rejoindre lors de notre prochaine édition de l'Osterputz de printemps de notre beau village.

Journée Citoyenne



Un grand merci à l'ensemble des bénévoles

Civisme

Avec les beaux jours tous nos concitoyens, souhaitent profiter de leurs jardins, terrasses. C'est également le moment où certaines personnes oublient la civilité et la proximité de leur entourage. **Comme tous les ans nous vous rappelons quelques règles à respecter** en vertu de l'arrêté municipal N° 30/1997 du 10 juin 1997.

Les travaux extérieurs ; l'usage de tout outillage à moteur (tondeuse, taille haie...) est interdit :

- Les jours ouvrables avant 8 h et après 20 h
- Les samedis avant 8 h et après 18 h
- Les dimanches et jours fériés.

Concernant les problèmes de **nuisances sonores** dues aux scooters ou autres trafiqués. Appel à la citoyenneté des parents.

N'enfumez pas vos voisins, le **brûlage** des déchets à l'air libre est règlementairement interdit.

Les arbres, arbustes et haies qui dépassent sur le sol des voies publiques et chemins ruraux, doivent être coupés à l'aplomb de ces voies, 2 mètres étant la hauteur maximum autorisée par le code civil.

Les **propriétaires d'animaux** de compagnie, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Les propriétaires de **piscine** doivent prendre toutes précautions pour ne pas troubler le voisinage par des bruits émanant des installations (bruit de pompe, moteur, sonorité élevée des jeux dans l'eau, musique).

Conduite « zen » la municipalité rappelle à tous les usagers de la route qu'il leur appartient de conduire de façon prudente et responsable, de respecter le code de la route et la limitation de vitesse.

Nous vous souhaitons un bel été.

Vérifiez votre carte d'identité

En moyenne, le délai de la procédure de délivrance de la carte nationale d'identité est de

4 à 5 semaines. Attention, durant la période d'été celui-ci peut être prolongé à 8 semaines.

Le service état-civil population conseille vivement de vérifier dès à présent la validité de votre carte d'identité et d'entreprendre si nécessaire les démarches de renouvellement. La formalité est entièrement gratuite sauf lors d'une déclaration de perte ou de vol. Dans ces deux cas un timbre fiscal de 25 euros sera demandé. La liste des pièces justificatives à fournir peut être obtenue à l'accueil de la Mairie.

Recensement citoyen obligatoire



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Ils ne seront, toutefois, pas prioritaires pour participer à la JDC.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc.

Environnement

Depuis quelques années, votre village est mobilisé sur le terrain pour respecter la biodiversité et stopper l'usage de produits phytosanitaires dans l'entretien de ses espaces verts.

Il suffit de très peu de produit actif pour polluer une très grande quantité d'eau.

La pollution par les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides...) est le premier facteur de détérioration de la qualité de l'eau. Un tiers de la surface de la nappe rhénane est aujourd'hui impropre à la consommation sans traitement complexe et coûteux.

Préserver les ressources en eau

Tous les acteurs sont concernés, de l'agriculteur aux collectivités et aux jardiniers amateurs.

La mise en œuvre de techniques alternatives aux traitements chimiques est devenue une priorité.

Protéger l'eau, c'est préserver les milieux naturels et la biodiversité, sauvegarder notre santé et celle de tous les êtres vivants dans notre environnement.

Et moi, que puis-je faire ?

Les alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires sont variées et peuvent être pratiquées par tous.

Voici quelques exemples concrets :

- tondre moins court le gazon, laisser de la place aux zones plantées en prairie ou non fauchées...
- choisir des espèces locales, souvent plus résistantes car adaptées au climat,
- utiliser du paillage au pied des arbustes et des plantes en massif afin de limiter la pousse des herbes folles,
- effectuer un désherbage mécanique avec un couteau, une binette ou un sarcloir,
- s'équiper en matériel de désherbage thermique,
- si nécessaire privilégier des espèces moins fragiles, nécessitant moins d'entretien,
- associer différentes espèces entre elles

afin de renforcer leur résistance aux maladies,

- recourir à des moyens de "lutte biologique", par exemple : le purin d'orties, la bouillie bordelaise...
- retourner les résidus de produits chimiques entamés ou périmés dans les déchetteries.



Tolérance

Vis à vis d'une végétation spontanée : cela veut dire quoi ?

C'est accepter la présence de la "mauvaise herbe". Lors de l'étude du Plan de Désherbage, nous avons défini des objectifs d'entretien des différentes zones à désherber dans la commune et fait le choix de préserver et non négliger certains secteurs qui serviront d'habitat naturel à nos insectes ou autres mammifères de petites tailles.

C'est vital pour le maintien de notre écosystème déjà très fragilisé. Nos agents communaux ne sont toutefois pas en mesure de faire un désherbage manuel, donc écologique, sur la totalité du ban communal, surtout lors des périodes pluvieuses qui favorisent la végétation. La contribution de tous est donc nécessaire pour faire ce geste citoyen qui consiste à maintenir la propreté devant chez soi et embellir ainsi notre Commune, au profit de tous.

Rappelons par ailleurs que l'emploi de désherbants chimiques est interdit sur la voie publique. Nous connaissons aujourd'hui la dangerosité et les effets néfastes de ces produits surtout quand ils sont mal dosés ou mal utilisés tant pour notre santé que pour l'environnement.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Juin

L'AOSE organise sa traditionnelle
KERMESSE
samedi 25 juin 2016 à partir de 10h
dans la cour des écoles

Le Comité des Fêtes organise la
FÊTE de l'ÉTÉ
SAMEDI 25 JUIN 2016
à partir de 19h30
Rendez-Vous à l'étang de pêche,
près de la caserne des Pompiers



AUDITION ÉCOLE DE MUSIQUE
L'école de musique de Hochstatt organise
des auditions des élèves pour concrétiser
le travail du deuxième semestre
Mardi le 28 juin 2016 à 19h
à la salle de musique



Juillet

DON DU SANG
L'Amicale des Donneurs de Sang
de Hochstatt et le Centre de
Transfusions Sanguines vous invitent
à faire un geste solidaire
en donnant votre sang
Jeudi 21 juillet 2016
de 16h30 à 19h30
à la Salle Elisabeth SCHYRR
(face à l'église)

Septembre

ASSOCIATIONS
Le comité des fêtes vous invite au
FORUM DES ASSOCIATIONS
RENSEIGNEMENTS — ANIMATIONS —
INSCRIPTIONS
Samedi 10 Septembre 2016
de 14 h à 17 h
à la salle Elisabeth SCHYRR
(face à l'église)

CONCERT
Les amis de l'orgue organise un concert
inaugural de l'orgue réhabilité
Dimanche le 11 septembre 2016
à partir de 16 h à l'église



PLUS d'infos sur <http://www.hochstatt.fr/actualites.htm>



Vous invitent
au **Forum**
Santé

Carsat
Retraite & Santé
au travail
Alsace-Moselle

Vous avez dit retraite ?

Je vais trouver les recettes pour bien la vivre

PRENDRE
SOIN DE
MA SANTÉ

BIEN DANS
MA TÊTE,
BIEN AVEC MES
PROCHES

MON
BIEN-ÊTRE
AU
QUOTIDIEN

MON
ALIMENTATION
PLAISIR

SAMEDI 2 JUILLET - de 10h à 16h

COSEC - 22 RUE DE L'ILL - 68 560 HIRSINGUE

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS
03 88 55 91 72
rencontres-sante@mf-alsace.com

ACCES LIBRE
Restauration sur place



OPÉRATION BRIOCHES 2016

MARDI 6 SEPTEMBRE AU DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016



Cette année, nous engageons la 30ème « Opération Brioches » au profit de l'APEI Hirsingue.

Le produit de cette vente sera entièrement affecté à la poursuite du projet « Humanisation » du bâtiment Jean CUNY. La rénovation des chambres et des lieux de vie, ainsi que la mise en accessibilité est terminée. L'association est tenue d'engager 30 % du montant global des travaux qui se sont élevés à environ 3,3 M€.

La principale source de revenus de l'APEI Hirsingue est l'« Opération Brioches » et les divers dons. Votre aide nous est précieuse, car nous nous sommes engagés dans cette réhabilitation en comptant sur vos soutiens maintes fois affirmés.

Au nom des personnes des établissements, parents et amis de l'Association de Personnes Handicapées Mentales de Hirsingue, nous vous remercions très chaleureusement pour votre soutien.

Pour le conseil d'administration de l'APEI Hirsingue
Le Président **Fernand HEINIS**

HORAIRE D'ÉTÉ DE LA MAIRIE DU 4 JUILLET AU 26 AOÛT 2016

Lundi : 10 h à 12 h,
Mardi : 16 h à 19 h
Jeudi : 13 h 30 à 17 h,
Vendredi : 13 h 30 à 17 h